

MISE EN ŒUVRE D'UNE ÉVALUATION D'IMPACT EN SANTÉ (EIS) DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCOT DU GRAND AVALLONNAIS

Mai 2022

INTRODUCTION

Le Pays Avallonnais a décidé de se doter d'un Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) approuvé depuis le 15 octobre 2019. Le SCoT intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, etc.

L'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté et le Pays Avallonnais ont missionné l'ORS BFC pour réaliser une évaluation d'impact sur la santé (EIS) « flash » sur ce schéma. Le but de l'EIS est de questionner son impact potentiel sur la santé des habitants et de produire des recommandations à l'adresse des décideurs, pour optimiser et favoriser les impacts positifs tout en réduisant les impacts négatifs attendus.

RESULTATS

BESOINS CIBLÉS DANS LE DIAGNOSTIC SCOT ET OPPORTUNITÉS POUR LE PADD

Présentation générale du territoire

Le territoire



Le territoire du SCoT du Grand Avallonnais correspond à un bassin de vie du Département de l'Yonne, à dominante rurale, principalement organisé autour de la ville-centre d'Avallon.

Situé au sud du département de l'Yonne, au carrefour de trois départements (l'Yonne, la Nièvre et la Côte d'Or), le territoire est traversé par la route départementale D 606 (route de Lyon - Auxerre), et par l'autoroute A6 (deux échangeurs : sortie n°22 à Montjalin à sortie n°21 à Niry en limite du territoire). Le territoire est desservi par deux axes ferrés avec 10 gares ainsi que par la LGV dont la gare la plus proche est celle de Montbard.

La population

La dominante rurale du territoire se traduit par une densité démographique relativement faible dans la majorité des communes, à l'exception de la ville-centre d'Avallon.

Avec une population de près de 28 000 habitants, le territoire du SCoT est concerné par des dynamiques démographiques faibles, voire négatives depuis plusieurs années, qui sont liées au positionnement du territoire par rapport aux grandes agglomérations.

Globalement, le territoire est caractérisé par un solde naturel particulièrement négatif par rapport aux tendances régionales. On assiste depuis 1999 à un vieillissement de la population, en lien avec les tendances démographiques nationales : la part des moins de 30 ans diminue légèrement (30% en 2012 v/s 32% en 1999) au profit des plus de 60 ans (31% en 2012 v/s 28% en 1999).

Le revenu fiscal médian à l'échelle du SCoT s'élève en 2012 à 17 511€, contre 19 080€ à l'échelle de l'Yonne. En moyenne, sur l'ensemble du territoire, environ 24 % des ménages sont en situation de vulnérabilité énergétique pour le logement et la mobilité, c'est-à-dire qu'une part importante de leur revenu est consacrée à ces deux postes de dépenses.

Le Bâti

La dégradation du bâti ancien, et son inadaptation par rapport aux besoins des ménages, génèrent cependant des dynamiques de vacance importantes. Cette tendance lourde impacte les paysages villageois, questionne l'attractivité résidentielle et touristique des communes. Elle entraîne également une diminution de la diversité de l'offre de logements, les logements qui se dégradent le plus étant souvent des logements locatifs en centre bourgs.

Le territoire du SCoT, et notamment les secteurs les plus touristiques (Morvan, Vézélien, Noyers) présentent une attractivité importante pour les résidences secondaires, qui peut peser sur la fluidité du parc de logements, limitant les possibilités d'accueil de résidents permanents et tendant à « muséifier » les communes à caractère patrimonial fort.

La diminution de l'offre locative sur le territoire et la faible quantité de logements abordables questionne l'équilibre démographique futur du territoire, certaines catégories de population (particulièrement les jeunes actifs et les personnes âgées) ayant besoin d'une offre alternative à l'accession à la propriété.

Les services

La ville d'Avallon joue un rôle structurant en matière d'offres de services supérieurs sur le territoire, sa position centrale permettant d'assurer une accessibilité correcte des équipements de « premier ordre » aux autres communes du territoire. La ville « rayonne » au-delà des limites du PETR et apporte des services pour un bassin de vie rural important, en particulier dans le secteur du Morvan au sud où l'offre est limitée. On retrouve notamment à Avallon des services aux particuliers : bureaux de poste, banques, gendarmerie, artisans divers ; des commerces rayonnant à l'échelle du SCoT ; une offre éducative primaire et secondaire complète ; une gamme importante d'équipements sportifs et culturels ; un centre hospitalier (urgences), donc de nombreux médecins spécialistes et des services connexes (infirmiers, laboratoire d'analyses, etc.). La pérennité du centre hospitalier est un enjeu important, certains services étant manquants (gériatrie) ou restreints (dermatologie, chirurgie). La mise en place d'une maison des spécialistes est envisagée afin de faciliter le maintien de l'offre de soins sur Avallon.

Implantés au sein de chaque secteur, les bourgs jouent un rôle important pour mettre à disposition des villages une offre de commerces et de services suffisant à combler les besoins quotidiens des habitants. La conservation de ce maillage secondaire constitue un enjeu prépondérant pour le SCoT. L'offre de santé sur le territoire est relativement fragile, avec la présence de secteurs ruraux peu dotés en équipements et en démographie médicale (Noyers, Quarré les Tombes en particulier).

L'amélioration de la desserte DSL représente un enjeu majeur pour le territoire, y compris à Avallon et dans sa proche périphérie où les débits internet restent limités malgré la présence d'une population importante et de nombreuses zones d'activité économiques. La couverture télécom est inégale et une attention particulière devra être apportée aux secteurs à l'Ouest et au Sud du territoire pour renforcer l'offre téléphonique et/ou ADSL, qui reste fragile ou inexistante (zones blanches).

La mobilité

Les déplacements sont majoritairement réalisés en voiture. Les modes doux (piéton, vélo) restent assez peu utilisés en-dehors d'Avallon et des bourgs secondaires qui offrent de l'emploi.

Le territoire bénéficie de la présence d'un bon réseau routier, mais des problèmes ponctuels sont identifiés notamment la circulation de poids lourds (grumiers venant du Morvan, transports exceptionnels) sur certains axes du territoire (RD606, RD944, RD954, RD951 et RD958).

La desserte en transports en commun (fer, route) du Grand Avallonnais reste limitée, avec des cadencements qui ne permettent pas un usage généralisé (sauf pour les déplacements des étudiants). L'offre de transport routier actuelle présente principalement une fonction de dépannage pour les personnes les moins mobiles (qui ne peuvent utiliser une voiture individuelle). Elle reste tout de même importante pour permettre la mobilité des ménages fragiles. Le covoiturage constitue une pratique alternative aux transports en commun, qui tend à se développer.

Le développement économique

À l'instar des grandes tendances nationales, le Pays Avallonnais connaît depuis 2007 des difficultés économiques notables, avec une baisse (légère) de l'emploi sur place qui questionne le potentiel de développement du territoire.

La protection des espaces agricoles et forestiers représente un enjeu important dans le cadre du SCoT, dans un contexte national et local de consommation croissante d'espace du fait du développement urbain.

Les espaces agricoles sont, à l'échelle du Grand Avallonnais, les premiers touchés par les dynamiques de consommation.

La spécificité agricole et forestière des différents secteurs, qui varie fortement à l'échelle du Grand Avallonnais, devra être prise en compte en considérant les besoins d'aménagement spécifiques à chaque type d'espace et de modèles d'exploitation.

Le développement touristique représente une opportunité économique à l'échelle du territoire, qui accueille une grande diversité de sites.

Le territoire du Grand Avallonnais est doté d'installations de production d'énergies renouvelables variées. Tous les modes de production sont représentés, avec une part importante du bois, du photovoltaïque (centrale solaire de Massangis) et de l'hydroélectricité, avec plusieurs barrages au sud. La méthanisation et l'éolien sont en cours de développement. La filière bois-énergie dispose également d'un potentiel de développement intéressant avec les forêts du Morvan notamment.

L'environnement

Les cours d'eau présentent globalement une bonne qualité chimique, même si des pollutions sont recensées en lien avec les activités agricoles (pesticides, nitrates) ou en raison de rejets de stations d'épuration. En revanche, la qualité écologique est plutôt moyenne du fait de dégradations morphologiques des berges ou du lit mineur, ou de la présence de nombreux étangs dans le secteur du Morvan (réchauffement, modification du débit, ...).

Globalement, la ressource en eau potable semble suffisante pour assurer les besoins, mais elle est très vulnérable aux pollutions. L'absence d'interconnexion ou bien des faibles débits d'étiages pourraient également entraîner des déficits d'approvisionnement pour certaines communes.

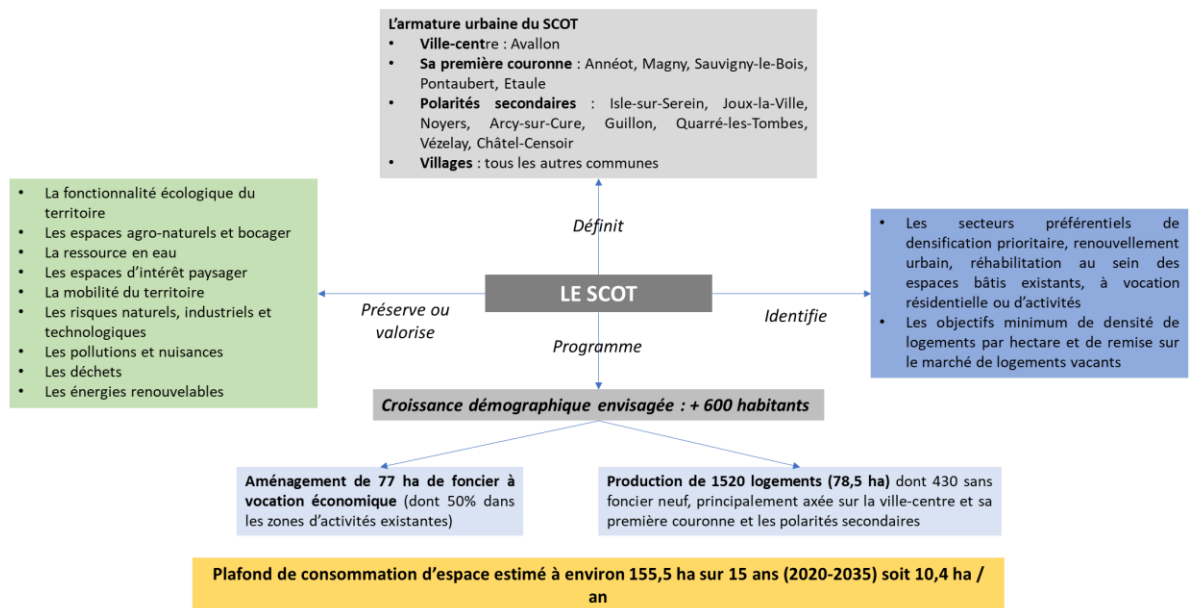
Vis-à-vis de la qualité de l'air, en l'absence d'industries lourdes, les émissions de polluants sont limitées aux abords des grandes infrastructures terrestres qui traversent le territoire (A6, RD606, RD944; RD957). La qualité de l'air sur le territoire est relativement bonne.

CONFORMITÉ ENTRE LE PADD ET LES OBJECTIFS D'UN URBANISME FAVORABLE A LA SANTÉ

Le PADD « définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques (...) l'habitat, les transports et les déplacements (...) » - Art. L.151-5 du code de l'Urbanisme. Les 5 axes retenus par le PADD du Pays Avallonnais sont de positionner le projet d'aménagement : pour un territoire dynamique, accessible et innovant (1), de redresser l'armature urbaine pour conforter la vitalité des espaces ruraux (2), de revitaliser les centralités urbaines et villageoises, cœurs de patrimoine et de vie locale (3), de s'appuyer sur les spécificités du territoire pour créer des dynamiques économiques positives (4) et de protéger un cadre paysager et environnemental remarquable, atout majeur pour le développement touristique et résidentiel (5).

Différents enjeux en lien avec le PADD

Les grands enjeux du PADD sont listés dans le schéma suivant :



Ces enjeux vont directement ou indirectement avoir des impacts sur différents déterminants de la santé, d'un point de vue individuel sur les comportements des habitants jusqu'aux déterminants plus macro systémiques de type économique, culturel et environnemental :

Les modes de vie

- Alimentation, consommation
- Comportements de vie sains (espaces verts,...)
- Déplacements et modes de vie actifs

Réseaux sociaux et communautaires

- Mixité sociale
- Accessibilité
- Lien social / Cohésion sociale
- Action sociale

Accès aux services

- Équipements et services publics
- Accessibilité aux services privés

Logement

- Construire ou réhabiliter du bâti de qualité (luminosité, isolation thermique et acoustique, matériaux sains...)
- Cadre de vie : habitat / Qualité de l'air intérieur / précarité énergétique
- Eau de consommation et salubrité

Structuration et désenclavement du territoire

- Situation énergétique du territoire

- Réseaux (dont réseaux d'énergie)
- Déplacements, les transports, les infrastructures et stationnements
- Morphologie et les espaces publics, l'organisation urbaine, les potentiels de densification/mutation
- Patrimoine local (historique, bâti, industriel, culturel, etc.)

Facteurs économiques

- Travail
- Agriculture
- Tourisme
- Développement économique, emploi et formation

L'environnement

- État des milieux
- Qualité de l'air
- Qualité de l'eau
- Sol et déchets solides
- Esthétique, Paysage
- Adaptation au changement climatique
- Biodiversité, écosystèmes et continuités écologiques, risques et nuisances

Impacts sur la santé en fonction des axes du PADD

L'analyse des impacts sur la santé est déclinée ci-après par axe du PADD.

Positionner le projet d'aménagement : pour un territoire dynamique, accessible et innovant (1)

La volonté de favoriser une croissance démographique et économique positive en actionnant les bons leviers, d'ancrer le territoire dans son contexte régional en limitant la fracture numérique et en favorisant la transition écologique ont des impacts positifs sur divers déterminants de la santé : modes de vie (alimentation, consommation) / conditions environnementales (air) / conditions économiques, qualité de l'air, précarité énergétique, cadre de vie: habitat, aménagement du territoire, transports.

Les objectifs tels que définis auront un impact potentiel positif voire très positif sur la santé des populations du territoire. La mixité fonctionnelle (regroupement sur un même espace d'habitations, commerces, activités économiques et services) est l'expression d'un rapprochement des fonctions territoriales et se traduit généralement par une réduction, tant en nombre qu'en amplitude, des déplacements contraints. Du fait des densités élevées, ce type de mixité se concrétise plus facilement dans les centres-villes et les grands bourgs, pour le moins en ce qui concerne la mixité entre les fonctions d'habitat et les fonctions commerciales (et pour partie les services). Par contre, elle est difficilement réalisable en ce qui concerne le couple habitat-emploi.

Les objectifs de cet axe du PADD peuvent être bénéfiques en termes d'emplois locaux et pour le tissu économique local, contribuant également à augmenter les recettes fiscales pour les collectivités locales.

La proximité des services (et des commerces) est un enjeu dans les zones rurales. Cela se traduit par un taux de motorisation des ménages qui est nettement plus important dans les zones rurales peu équipées par rapport aux centres-villes. La proximité améliore les conditions d'accessibilité aux services et incite le recours aux modes doux de déplacement, en réduisant la dépendance au véhicule motorisé individuel.

La rénovation urbaine permet de diminuer le nombre de logements potentiellement indignes. En termes énergétiques, les maisons individuelles anciennes sont plus énergivores. Par ailleurs, les émissions de GES sont davantage corrélées au mode de chauffage. La réduction des besoins énergétiques et des émissions de GES du bâti résidentiel passe par des actions sur l'ensemble des types d'habitats.

Le déploiement des réseaux numériques (téléphonie et internet) à haute performance en particulier dans les zones rurales moins bien desservies, est utile pour renforcer le lien social et l'accès aux services des personnes peu mobiles (par exemple les populations âgées), mais également pour améliorer la connectivité des établissements d'éducation, commerces et entreprises. Aussi, une haute connectivité contribue à rendre plus attractifs les territoires ruraux en tant que nouveaux lieux de résidence. Dans ce cadre, en tenant compte des dispositifs nationaux et régionaux déjà prévus à cet effet, une action renforcée de plaidoyer doit être menée auprès des instances décisionnaires et, en coordination avec celles-ci, auprès des opérateurs du numérique, pour un déploiement intégral de ces réseaux sur le territoire dans un délai raisonnable.

Globalement, quelques points de vigilance sont à noter quant aux usages réels lors de la mise en œuvre des projets (divergences potentielles entre les orientations du PADD et les activités humaines effectivement mises en œuvre). Par ailleurs, certains points liés aux transports en commun ne dépendent pas de la responsabilité de la collectivité. Les marges de manœuvre sont donc tributaires de décisions extérieures. Enfin, concernant l'accès aux services et transports, une vigilance est à pointer sur leur accessibilité financière pour les différentes catégories de populations.

Redresser l'armature urbaine pour conforter la vitalité des espaces ruraux (2)

Cet axe présente également des propositions favorables à la santé. Le PADD intègre la notion de bien-être dans ses principes d'aménagement, à travers les thématiques de la santé, au sens large, et des besoins en termes de logements, de services et d'espaces publics.

La croissance démographique envisagée va contribuer à la dynamisation des territoires dans ses dimensions économiques et sociales, mais elle va également avoir des implications en termes de consommation de ressources territoriales, besoins de mobilité, etc. La nature des impacts sera donc fortement tributaire des options prises en matière de type d'habitat, de développement de réseaux de transports, de mise à disposition de services et d'équipements. Dans ce contexte, il est suggéré de développer une approche coordonnée de ces différentes dimensions, permettant d'accueillir les nouveaux habitants selon un rythme maîtrisé, qui fasse un usage économe du territoire, rapproche autant que faire se peut les fonctions territoriales et assure les conditions de mobilité rendant attractive l'utilisation des transports en commun (TC) et autres modes doux de déplacement.

Concernant les équipements publics et l'offre culturelle, il garantit les capacités foncières pour leur création et leur extension, principalement dans les polarités de bassin de vie et les pôles de proximité. Il vise à préserver

les populations de l'impact des infrastructures et des activités nuisantes (bruit, pollution, ...), notamment en limitant le développement résidentiel et artisanal sur les espaces concernés, et en proposant des zones tampon. La volonté de réorganisation de mobilité et des stationnements est favorable à la santé. Le territoire semble toutefois très dépendant des transports carbonés. Partant de ce constat, il faudra veiller à ce que le PADD favorise le principe de proximité, où cela est possible. Au minimum, cela doit se traduire par une offre de proximité accessible à l'ensemble de la population, y compris les plus modestes (atteignable en modes doux et transports en commun) sur tout le territoire et destinée à couvrir les besoins quotidiens (boulangerie, boucherie, petits services, presse, etc.) et hebdomadaires (supermarchés, etc.). L'offre ferroviaire et de TC actuelle est jugée insuffisante et, selon les tronçons, peu incitative pour le report modal. Sa dynamisation et son renforcement sont indispensables pour renforcer ce report, qui, s'il se réalise, va contribuer à diminuer la pollution atmosphérique résultant du trafic automobile. Dans ce cadre, des initiatives de plaidoyer doivent être menées auprès des instances compétentes.

Revitaliser les centralités urbaines et villageoises, cœurs de patrimoine et de vie locale (3)

Les politiques de réhabilitation de la vacance excédentaire (part des logements inhabités considérés comme trop élevée), la transformation des centres urbains anciens, ainsi que la requalification des espaces publics et le développement des déplacements doux sont des conditions indispensables pour leur réappropriation par les habitants. Si l'urbanisme n'est pas en mesure de créer des réseaux de quartier ou de cohésion sociale, celle-ci peut être facilitée par la création d'environnements sûrs et ouverts avec des lieux de rencontre spontanée informelle. Le développement de la mixité fonctionnelle dans le centre des villes et les centres commerciaux comme dans les quartiers résidentiels contribue à élargir les choix sociaux. Néanmoins, cette polarisation par la densification peut entraîner une inéquité d'accès pour les nouveaux occupants avec une augmentation des prix immobiliers en centre bourg si une volonté de mixité sociale n'est pas mise en place. La densification peut aussi créer des problèmes en termes de densité trop élevée, de perte d'espaces publics et d'équipements insuffisants. Par ailleurs, la préservation des paysages agricoles emblématiques doit donc être assurée dans la mesure où elle contribue à renforcer le lien entre la population et son espace de vie. Il est également producteur d'activité économique sur le territoire et participe à l'image du territoire. La préservation des espaces agricoles et naturels contribue aussi au maintien des capacités de stockage du CO₂ et à limiter l'imperméabilisation des sols.

Une gestion économe et efficace des ressources foncières peut contribuer à limiter les phénomènes d'étalement urbain et leurs conséquences en termes de mobilité individuelle motorisée.

Une attention doit être portée à la limitation des émissions polluantes dont les pesticides et aux risques sur la qualité des eaux et des sols qui est directement impactée par les rejets agricoles dont les nitrates et les pesticides.

S'appuyer sur les spécificités du territoire pour créer des dynamiques économiques positives (4)

L'inscription de l'offre touristique dans un ensemble cohérent, s'appuyant sur les ressources locales, est susceptible de mieux mettre en valeur l'intérêt touristique du territoire et de favoriser l'augmentation du flux de touristes. Cette dynamique peut s'avérer bénéfique en termes d'emplois locaux, pour le tissu économique local, et contribuer également à augmenter les recettes fiscales pour les collectivités locales. L'augmentation du flux touristique a parallèlement des implications en termes de consommation de ressources et de production de déchets, qu'il s'agira de contrôler à travers la maîtrise, dans le dimensionnement des équipements, et des politiques incitatives de promotion d'un tourisme respectueux des principes du développement durable. Cela peut être concrétisé par exemple à travers l'élaboration d'une charte du tourisme durable, assortie d'un label tourisme durable, à attribuer aux opérateurs touristiques qui, sur la base du volontariat, s'y conforment et en font la demande

L'urbanisme, associé à des stratégies de relance économique, peut être bénéfique en facilitant l'émergence d'opportunités attractives pour les affaires débouchant sur le maintien et la diversité de l'offre locale d'emploi. Des politiques de transport équitables peuvent aussi jouer un rôle important en facilitant l'accès aux lieux de travail. Disposer d'emplois locaux permet de diminuer les durées de déplacement et réduit ainsi les émissions de CO₂ dues aux véhicules à moteur. Des possibilités d'emploi facilement accessibles peuvent aider à diminuer la précarité et par conséquent diminuer aussi le mauvais état de santé dû au chômage qui peut induire

des problématiques de santé mentale, notamment dépression. Les évolutions de planification territoriale générées par le PADD doivent s'adapter aux différents types de publics, dans une logique inclusive pour les personnes porteuses de handicaps notamment.

Le développement des énergies renouvelables locales, inscrit dans le cadre de la transition énergétique, peut impacter différents déterminants de la santé. Sur le plan économique, il peut être pourvoyeur d'emplois qualifiés. Il permet de recycler les ressources sur place et diminue la dépendance et le coût des énergies non renouvelables. Il peut également être vertueux sur la réduction des émissions de CO2 et l'amélioration de la qualité de vie pour les enfants, en particulier dans les familles moins aisées (budget dégagé pour autres besoins primaires que chauffage). Concernant les inégalités de santé, une attention doit être apportée au coût de consommation de ces énergies renouvelables, pour en garantir l'accessibilité financière aux populations défavorisées. En outre le climat social peut être impacté : les installations en énergies renouvelables (éolien en particulier, mais également biomasse) sont fortement tributaires du contexte d'accueil et en particulier de l'appréciation qui en est faite par la population récipiendaire en termes d'effets, présumés ou réels, sur la santé et la qualité de vie (dimension paysagère). Dans ce contexte, il est suggéré d'organiser les projets de création de nouvelles installations en y intégrant de manière précoce et participative la population concernée.

Les sources locales de denrées alimentaires que sont les jardins maraîchers, les jardins ouvriers, les petites propriétés et fermettes ainsi que les fermes permettent aux personnes à revenus faibles de produire leurs propres fruits et légumes. Les nouveaux lieux de vie " favorables à la santé " développent ce type d'initiatives sur place pour combiner santé, bien-être et activités physiques douces. Le circuit court permet d'accéder à une alimentation saine et responsable (produits locaux, frais, de saison...), favorable à la santé. Comme le rappellent Barton et Tsourou, les recommandations nutritionnelles en vue d'éviter les maladies chroniques, soulignent en permanence la nécessité de consommer plus de fruits et légumes frais. Les personnes à revenus faibles, plus particulièrement les familles jeunes, les personnes âgées et les personnes sans emploi sont les moins à même de s'alimenter correctement. La production et la distribution locales de denrées alimentaires peuvent avoir un effet sur la santé mentale en ce qu'elles permettent d'accroître l'activité physique, de réduire l'isolement social et de favoriser l'estime de soi et la confiance en soi.

Protéger un cadre paysager et environnemental remarquable, atout majeur pour le développement touristique et résidentiel (5)

Le paysage agricole, au même titre que d'autres paysages, est porteur d'une dimension importante de l'identité des lieux.

La préservation des espaces naturels est très importante pour assurer une protection adéquate de la biodiversité animale et végétale, et en particulier, par rapport aux activités agricoles extensives et de loisirs. Les premières doivent être maintenues, voire encouragées, dans la mesure où elles permettent l'entretien des habitats correspondant aux prairies permanentes, aux pelouses sèches, aux prés. Les deuxièmes doivent être autorisées, voire encouragées, parce que bénéfiques en termes de santé mentale et d'activité physique, moyennant néanmoins un dispositif strict précisant les conditions d'accessibilité à chaque milieu concerné (quel type d'activité peut être autorisé dans quel type de milieu).

L'augmentation de la biodiversité animale dont des prédateurs et la diminution de l'artificialisation des sols permettent de limiter le développement des moustiques tel que le moustique tigre, potentiellement porteur de maladies vectorielles.

Les deux principales ressources (la Cure et le lac de Saint-Agnan) utilisées pour l'alimentation en eau potable du territoire (60% de la population), sont relativement vulnérables du fait des eaux superficielles prélevées, plus sensibles aux pollutions diffuses (effluents non traités, eaux de ruissellement sur des parcelles agricoles ...) ou accidentelles (renversement de camions, fuites d'hydrocarbures, ...). Par ailleurs, le lac de Saint-Agnan constitue l'unique ressource pour 25 communes du territoire, même si des recherches de pérennisation de la ressource sont en cours. Le diagnostic a ciblé un risque naturel majoritairement lié à l'eau. Les actions correctrices dans le cadre du PADD sont à prioriser.

Une attention particulière devra être portée aux unités de méthanisation, à leur localisation (dégradation du paysage), à l'exposition potentielle de la population à des nuisances (olfactives, pollution des sols, explosion, incendie).

La filière énergétique bois est fortement émettrice de polluants atmosphériques représentant un risque sanitaire pour la population. La combustion du bois est déconseillée lors des pics de pollution engendrant une augmentation des concentrations des molécules polluantes.

ELEMENTS CONCLUSIFS

Le SCOT : globalement favorable à la santé

L'impact du projet de SCOT par le prisme de son PADD est globalement positif en matière de santé. Il peut être contrasté pour certaines thématiques. Il propose des axes de développement positifs pour la santé concernant les déterminants suivants :

- le foncier (occupation du sol et consommation),
- le paysage,
- la morphologie et les espaces publics, l'organisation urbaine, les potentiels de densification/mutation,
- le patrimoine local (historique, bâti, etc.),
- l'habitat,
- l'action sociale,
- le tourisme,
- les équipements et les services publics et marchands,
- l'environnement (écosystèmes, risques et nuisances ...),
- les déplacements, les transports, les infrastructures et stationnements,
- les réseaux (dont réseaux d'énergie),

Le PADD ne semble pas prendre en compte le radon comme un risque majeur du territoire. Néanmoins, une partie de celui-ci est située dans une zone à forte présence de granit générant une diffusion non négligeable de radon, facteur de risque de cancer du poumon notamment. Les orientations en matière de rénovation de l'habitat ancien et de construction doivent prendre en compte les recommandations inhérentes à la gestion de ce risque.

Concernant les déterminants suivants, les projets proposés dans le SCOT sont très impactants positivement sur les capacités économiques des populations, mais peuvent être plus mitigés sur l'aspect écologique et de santé. Le choix des projets devra donc mettre en balance ces différents déterminants :

- l'agriculture,
- la situation énergétique du territoire,
- le développement économique, l'emploi et la formation.

En effet, si les ambitions sont positives, il conviendra de questionner les réels usages des espaces et d'être attentif à l'accès aux services par l'ensemble de la population, et notamment les populations fragilisées (personnes âgées et celles en difficultés économiques notamment).

Le développement du territoire devra prendre en compte ses incidences négatives : augmentation des besoins en assainissement, augmentation des besoins en eau, production de déchets, consommation d'énergie, pollution de l'air et nuisances sonores.

Pour faire face à cela, le PADD propose des orientations, en particulier concernant les déplacements pour lesquels le territoire incite, dans son projet, à dépasser le modèle du « tout voiture » à travers plusieurs moyens : services et commerces de proximité, alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, localisation des nouveaux projets d'habitation dans les bourgs... Le développement des énergies renouvelables est également inscrit dans le plan. Les milieux naturels à fort enjeux écologiques sont pris en compte. La ressource en eau doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

Une attention devra être maintenue entre deux intérêts pouvant être contradictoires : le développement économique et les retombées écologiques.

Recommandations

Différents objectifs prioritaires concourant au bien-être de la population peuvent être identifiés :

- Diminuer les constructions aux abords des axes de transport
- Diversifier les modes de déplacement et favoriser les déplacements doux

- Améliorer l'accessibilité pour les personnes vulnérables (âgées et handicapées)
- Favoriser la mixité sociale
- Développer les espaces publics de rencontre entre les habitants
- Développer les lieux de pratiques culturelles et sportives
- Favoriser une attractivité pour les activités de services, d'artisanat et de commerces locaux
- Limiter les émissions polluantes (Co2 et pesticides notamment)
- Créer des zones tampons avec les espaces agricoles
- Développer l'agriculture locale et biologique
- Favoriser des zones de biodiversité
- Augmenter la performance énergétique de l'habitat
- Adapter l'urbanisation au réchauffement climatique : circulation de l'air, végétalisation, infiltration de l'eau, diminution de l'étalement urbain...

MÉTHODE DE L'EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE

Dans le cadre de cette EIS, le PADD a été analysé en fonction de son effet potentiel sur la santé et les déterminants de la santé des habitants du territoire. Nous nous référons à une acception large des déterminants de la santé. Ce sont donc toutes les dimensions du bien-être (physique, cognitif, social et émotionnel) influençant le développement des individus tout au long de la vie, qui sont prises en compte.

De plus, deux guides ont servi de base théorique à l'analyse des liens entre le PLUi et la santé :

- Urbanisme et santé, un guide de l'OMS pour un urbanisme centré sur les habitants (Barton et Tsourou, 2004)
- Agir pour un urbanisme favorable à la santé (Roué-Le Gall et al, 2014)

Conformité entre le PADD et les objectifs d'un urbanisme favorable à la santé

L'approche analytique a été construite autour de la vérification de la conformité entre l'ensemble des orientations détaillées du PADD et les objectifs d'un urbanisme favorable à la santé (UFS ci-après) tels que définis et détaillés dans les Guides précités. En termes d'interprétation, plus le niveau de conformité est important, plus les orientations prises vont dans le sens d'un urbanisme favorable à la santé.

L'approche analytique a été construite autour de la vérification de la conformité entre l'ensemble des orientations détaillées du PADD et les objectifs d'un urbanisme favorable à la santé ainsi que l'intensité de leurs impacts potentiels. Des éléments d'argumentaires et des propositions sont également colligés.

Construction et interprétation de la matrice

L'élaboration de la matrice EIS (fichier Excel séparé) s'est basée sur une démarche en cinq étapes.

- Étape 1 : Les axes, enjeux, orientations et objectifs opérationnels du PADD ont été repris.
- Étape 2 : Les objectifs, éléments à évaluer et critères d'UFS en lien avec les enjeux et les orientations ont été analysés.
- Étape 3 : Le niveau de conformité entre UFS et PADD a été apprécié à travers un système de notation en 3 catégories : forte conformité (vert), conformité à clarifier (orange) et conformité à construire (blanc).
- Étape 4 : les déterminants de la santé potentiellement impactés ont été mis en lien avec les orientations ainsi que l'intensité estimée des impacts (basée sur un référentiel internationalement reconnu en matière d'urbanisme favorable à la santé).
- Étape 5 : des éléments d'argumentaire et des recommandations ont été ajoutés

La locution "cf. supra", éventuellement suivie d'une précision indique que les éléments d'argumentaire et les recommandations ont été développés précédemment dans la matrice.